

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PORT SAINT PERE

061

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 DECEMBRE 2011

Le six Décembre deux mille onze à vingt heures, les membres du conseil municipal de la Commune de PORT SAINT PERE, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sur la convocation du maire.

Présents : BATARD Alban, BAUDRU Andrée, BERTRAND Joëlle, BOIDRON Dominique, BOSSARD Dominique, BOURIAUD Jean-Pierre, CHAUVET Raymonde, DE L'ESTANG DU RUSQUEC Edwige, DEVY Emmanuelle, FOREST François, GUERIN Joël, HOUDAYER Martine, JOURDAIN-AVERTY Isabelle, LEAUTE Gaëtan, LEMASSON Yves, MERLET Vincent, ROSSETTI Lionel, RICHARD Annie, ROGER Claire, THEPENIER Denis, VOYAU Françoise.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur François FOREST, maire.

En préambule, Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation du secrétaire de séance, Mme Claire ROGER est désignée, secrétaire de séance.

Approbation du procès verbal de la séance du 8 Novembre 2011

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance précédente dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 8 Novembre 2011 est adopté à l'unanimité.

DE-2011-09-01 RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Selon l'article 2224-5 du Code Général des Collectivités Générales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif (R.P.Q.S. 2010).

Les données importantes de ce RPQS sont :

- Volume d'eau facturé à l'assainissement : 56.086 m³ pour une **recette part communale de 52.309,57 €** répartis sur 604 abonnés. Consommation d'eau assainie moyenne par usager domestique : 74 m³
- 707 usagers branchés ce qui implique une mise à jour du fichier usager en lien avec le fichier des abonnés SAUR pour s'assurer de la fiabilité des informations et des données financières. Lyonnaise des Eaux en charge du contrat d'affermage depuis juillet 2011 a pour priorité leur vérification
- 12.960 km de réseau assainissement sur l'ensemble du territoire. Un réseau sensible aux eaux parasites c'est pourquoi un programme de travaux de réhabilitation a été lancé fin 2010 sur 5 rues
- 3 stations de traitement des eaux usées :
 - 1.celle du bourg construite en 1981 est en surcharge hydraulique et organique. Une nouvelle station est en cours de construction avec mise en service en mai 2012
 - 2.la lagune de planète sauvage mise en service en 1992 assaini le parc et le village de la Boitellerie. Fonctionne correctement
 - 3.Le filtre à sable planté de roseaux de la Jutière mis en service en octobre 2007 épure 39 logements. Ouvrage récent donnant toute satisfaction
- Evolution entre 2010 et 2011 d'une facture d'assainissement collectif (base 120 m³ d'eau) : **+ 3,34 %** soit 240,39 € TTC pour 2011 ce qui porte **le coût du service par m³ d'eau assainie à 2,00 TTC**

Le Conseil Municipal après présentation du R.P.Q.S., APPROUVE celui-ci.

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PORT SAINT PERE

062

DE-2011-09-02 ACTUALISATION DES TARIFS ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R2224-19-1 à R2224-19-11,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L332-6-1

La Commune responsable du service d'assainissement collectif institué, par délibération, le montant de la redevance dite d'assainissement pour le service assuré, ainsi que celui de la participation de raccordement à l'égout.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les tarifs en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2011 et sur proposition de la commission finance, demande une revalorisation des tarifs d'1 % arrondi (à l'exception de la PRE hôtellerie) comme suit :

Tarifs assainissement		2011	2012
Redevance assainissement :	part fixe (abonnement)	15,00 € /abonné	15,15 € /abonné
	part variable	0,66 € /m ³ d'eau	0,67 € /m³ d'eau
Participation raccordement égout	habitation nouvelle	1420,00 €/logement	1435,00 €/logement
	habitation ancienne	540,00 €/logement	545,00 € /logement
	établissement hôtelier	262,00 € /chambre	262,00 € /chambre

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'actualisation, à compter du 1^{er} janvier 2012, des tarifs assainissement telle que proposée par Monsieur le Maire.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Signé le : 16/12/2011
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20111206-DE-2011-09-02-DE
Date de réception de l'accusé : 17/12/2011 à 01:16

DE-2011-09-03 ACQUISITION BATIMENT DE LA POSTE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par courrier en date du 16 Décembre 2010, le Groupe La Poste, au travers de sa foncière représentée ici par Poste-Immo, a fait connaître son souhait de mettre en vente le bâtiment situé 6. Rue de la Morinière.

Le bâtiment est implanté sur la parcelle section E n° 2160 d'une superficie de 1 082 m².

Monsieur FOREST rappelle que France Domaines a réalisé l'évaluation du bâtiment de la poste sur la base de 230 000,00 €. Sachant que la poste Immo accepterait de vendre ce bien 180.000,00 €, France Domaines ne conteste pas ce montant moins élevé.

Monsieur le Maire précise par ailleurs, que le Groupe La Poste souhaite rester dans les locaux qu'elle occupe actuellement. En ce sens, un bail commercial est établi à compter du 1^{er} avril 2011 pour une durée de 9 ans, renouvelable au bout de 6 ans.

Ce bien immobilier sis Rue de la Morinière permettrait après quelques travaux à l'étage de réaliser du logement locatif.

De plus, Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du contrat de territoire avec le Conseil Général, la commune bénéficiait d'une enveloppe de 105 000,00 € pour logements sociaux. Cette enveloppe avait été inscrite dans le cadre de la réalisation de logements sociaux sur le secteur des granges. Or, Monsieur le Maire rappelle que le projet immobilier des granges est entièrement financé par KHOR IMMOBILIER. Ainsi, l'enveloppe inscrite pourrait être employée sur ce projet de logements sociaux.

CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE PORT SAINT PERE

063

Un premier projet a été soumis par un bailleur social sur la possibilité de créer 7 logements sociaux jouxtant le bâtiment de la poste. Sur cette partie de terrain nu, le conseil général subventionnera à hauteur de 80 % de l'acquisition foncière à laquelle il faudra, bien entendu, déduire la participation du bailleur soit 55 € du m² de SHON.

M. GUERIN présente un plan de financement pour cette acquisition :

DEPENSES		RECETTES	
Achat	: 180 000,00 €	Subvention Conseil Général	105 000,00 €
Frais d'Acquisition	: <u>16 200,00 €</u>	Participation Bailleur Social	<u>25 000,00 €</u>
	196 200,00 €		130 000,00 €

Soit une participation de la commune de 66 200,00 €

Les Recettes du bail locatif pour la Poste sont de 5 561,00 € par an, et permettent, de rembourser un emprunt sur 15 ans.

Vu les articles L.1311-9 à L.1311-12 et l'article L.2241-1 alinéa 1 do Code Général des collectivités territoriales,

Vu le décret du 14 mars 1986 portant notamment sur les modalités de consultation des services des domaines en matière d'opérations immobilières, notamment son article 5 concernant la nature des opérations immobilières et leur montant, tel que modifié par l'arrêté du 17 décembre 2001 relatif à la valeur en euros des montants,

Considérant que le projet d'opérations immobilières porte sur l'acquisition de la parcelle cadastrée Section E n° 2160 pour une surface de 1082 m² située en zone Ua,

Considérant que le service des Domaines a rendu un avis le 21 Juillet 2011 estimant la valeur vénale dudit bien, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, après un vote à bulletins secrets, (19 voix pour et 2 voix contre)

-DECIDE l'acquisition de la propriété immobilière sise sur la commune, Rue de la Morinière (Référence cadastrale E n° 2160) sur la base de 180 000,00 €.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail commercial avec la Poste

- MANDATE Me Eric MELLEUVRE et Me DROGOU pour la rédaction de l'acte authentique de vente et du bail commercial

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'acquisition de cet immeuble.

Signé le : 16/12/2011
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20111206-DE-2011-09-03-DE
Date de réception de l'accusé : 17/12/2011 à 01:17

DE-2011-09-04 INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

Dans le cadre du SAGE Estuaire de la Loire, l'ensemble des communes devait réaliser un inventaire des zones humides fonctionnelles et des cours d'eau sur leur territoire. La communauté de communes Cœur Pays de Retz a coordonné ce projet. Des groupes de travail locaux ont été mis en place sur tout le territoire. Monsieur le Maire rappelle que cet inventaire a été réalisé par le cabinet EF ETUDES qui a effectué une première cartographie des zones humides. Cette cartographie a fait l'objet d'une présentation et d'une concertation avec le groupe de travail communal. Cet inventaire a pu être consulté en mairie jusqu'au 14 octobre 2011. Le public pouvait inscrire ses remarques sur un cahier de doléances.

Un groupe de travail s'est à nouveau réuni le 23 novembre 2011 afin d'étudier les nouvelles remarques émises avec le cabinet EF ETUDES. Une nouvelle carte a été éditée suite à la prise en compte des observations.

**CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PORT SAINT PERE**

064

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité l'inventaire des zones humides et cours d'eau de la commune.

Signé le : 16/12/2011
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20111206-DE-2011-09-04-DE
Date de réception de l'accusé : 17/12/2011 à 00:46

DE-2011-09-05 SUBVENTION ASSOCIATION ANIM'ACTION

Monsieur GUERIN présente la demande de subvention de l'association ANIM'ACTION pour l'année 2012, dans le cadre du contrat emploi tremplin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la décision de la commission finances pour le versement d'une subvention d'un montant de 14 000,00 € pour l'année 2012.

De plus, Monsieur GUERIN informe de la demande de cette association, qui souhaite avant la fin juin 2012, connaître la décision du conseil municipal sur la possibilité d'un renouvellement de ce contrat emploi tremplin.

Signé le : 16/12/2011
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20111206-DE-2011-09-05-DE
Date de réception de l'accusé : 17/12/2011 à 01:16

DE-2011-09-06 ACTUALISATION DES TARIFS COMMUNAUX

Location des salles et terrain de sports :

- salle de la Colombe et cuisine :

Habitants de la commune	2011	2012	Habitants hors commune	2011	2012
Repas et banquet					
- salle	243,10 €	250,00 €	- salle	374,40 €	380,00 €
- cuisine	101,10 €	110,00 €	- cuisine	101,10 €	110,00 €
- chauffage	74,60 €	-	- chauffage	74,60 €	-
Vin d'honneur					
- salle	74,60 €	80,00 €	- salle	100,60 €	110,00 €
- chauffage	38,30 €	-	- chauffage	38,30 €	-
Réunion 1/2 journée					
- salle	95,00 €	-	- salle	145,70 €	-
- chauffage	38,30 €	-	- chauffage	38,40 €	-
Caution colombe	237,00 €	250,00 €	caution	237,00 €	250,00 €

- salle associative

Habitants de la commune	2011	2012	Habitants hors commune	2011	2012
Vin d'honneur	61,00 €	70,00	Vin d'honneur	82,50 €	90,00 €
Caution salle associative	103,10 €	110,00 €	Caution salle associative	103,10 €	110,00 €
Location de vaisselle					
- jusqu'à 50 personnes	32,70 €	-			
- jusqu'à 100 personnes	61,60 €	-			
- jusqu'à 150 personnes	81,00 €	-			
Pique Nique	100,60 €	100,00 €			

CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE PORT SAINT PERE

065

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ADOPTE, à l'unanimité ces tarifs de location de salle, à compter du 1^{er} janvier 2012.

- Terrain de sport et salle de sports :

	2011	2012
Terrain de football stabilisé (avec éclairage)	9,00 €	20,00 €
Traçage du terrain	15,00 €	-
Salle de sports	7,50 €	15,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ADOPTE, par 20 voix pour et une abstention (M. LEAUTE) ces tarifs de location de salle de sport et terrain de football, à compter du 1^{er} janvier 2012.

Droit de place :

	2011	2012
Tarif ponctuel journée	20,00 €	20,00 €
Tarif régulier trimestriel	50,00 €	50,00 €

Appontements la Chalandière :

	2011	2012
Habitant de la commune	20,00 €	20,00 €
Habitant hors commune	40,00 €	40,00 €

Amende pour mise en fourrière de chiens errants avec récidive :

	2011	2012
24 h fourrière de PSP	45,00 €	45,00 €
Au delà et transport à la SPA	90,00 €	90,00 €

Frais de busage :

	2011	2012
pose seule	10 €/ml	-
pose de buse ø 30	26 €/ml	30 €/ml
pose de buse ø 40	30 €/ml	40 €/ml

Cimetière :

	2011	2012
Concession de 15 ans	327,75 €	327,75 €
Concession de 30 ans	365,90 €	365,90 €
Colombarium 5 ans	60,00 €	60,00 €
Colombarium 15 ans	150,00 €	150,00 €
Colombarium 30 ans	250,00 €	250,00 €

Camping municipal :

(Tarif par nuitée)	2011	2012
Adultes	1,40 €	1,40 €
Enfant de moins de 7 ans	0,75 €	0,75 €
Emplacement	1,40 €	1,40 €
Auto – moto	0,90 €	0,90 €
Vélo	0,45 €	0,45 €
Electricité	2,55 €	2,55 €
Garage mort	3,70 €	3,70 €
Camping car	2,10 €	2,10 €

**CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PORT SAINT PERE**

066

Taxe de séjour

Type d'établissement	2011	2012
hôtels, meublés 4 étoiles et plus	1,50 €	1,50 €
hôtels, meublés 3 étoiles :	1,00 €	1,00 €
hôtels, meublés 2 étoiles	0,75 €	0,75 €
hôtels, meublés 1 étoile	0,50 €	0,50 €
gîtes 4 épis	0,75 €	0,75 €
gîtes 3 épis	0,50 €	0,50 €
gîtes 2 épis	0,40 €	0,40 €
gîtes 1 épi	0,30 €	0,30 €
Chambres d'hôtes 4 épis	1,50 €	1,50 €
Chambres d'hôtes 3 épis	1,00 €	1,00 €
Chambres d'hôtes 2 épis	0,75 €	0,75 €
Chambres d'hôtes 1 épi	0,50 €	0,50 €
Camping, caravanes de plein air 1 et 2 étoiles	0,20 €	0,20 €

Applicable par jour et par personne à l'exclusion :

- des enfants de moins de 13 ans
- des bénéficiaires de l'aide sociale
- des mutilés, blessés et maladies par suite du fait de guerre
- des agents de l'Etat se déplaçant pour leur travail
- des colonies et centres de vacances collectifs (adultes et enfants)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ADOPTE, à l'unanimité ces tarifs qui prendront effet au 1^{er} janvier 2012.

Signé le : 16/12/2011
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20111206-DE-2011-09-06-DE
Date de réception de l'accusé : 16/12/2011 à 14:10

DE-2011-09-07 ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX CAMPING

Le 27 septembre 2011, la Commune de PORT SAINT PERE a publié un appel à concurrence dans le cadre d'une procédure de marché adapté concernant les travaux d'aménagement du camping municipal.

Le 21 octobre 2011 à 18h00, la commission a ouvert les plis réceptionné le jour même avant 12h00, en présence du Maître d'œuvre, le Cabinet d'architecture Bellenfant et Daubas.

Après analyse des offres et une période de négociation, la commission s'est à nouveau réunie le mercredi 30 novembre 2011 pour l'attribution des lots, détaillée comme suit :

N° lot	Désignation	Attributaire	Montant HT	Montant TTC
1	Terrassement VRD	Sarl BOTON GOUY TP Arthon en Retz (44)	75.048,40 €	89.757,89 €
2	Gros Œuvre	MC BAT La Roche sur Yon (85)	106.553,69 €	127.438,21 €
3	Charpente Bois	LEDUC Sainte Pazanne (44)	54.050,72 €	64.644,66 €
4	Etanchéité	Société Nouvelle d'Asphaltes Saint Herblain (44)	24.775,26 €	29.631,21 €

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PORT SAINT PERE

067

5	Menuiseries extérieures	Atlantique Ouverture Vigneux de Bretagne (44)	18.000,00 €	21.528,00 €
6	Menuiseries intérieures	Sarl AGASSE Thierry Saint Julien de Concelle (44)	9.500,00 €	11.362,00 €
7	Cloisons sèches	A.D.I. Saint Herblain (44)	19.747,50 €	23.618,01 €
8	Carrelage Faïence	Habitat Sol Concept Carquefou (44)	14.783,30 €	17.680,83 €
9	Peinture	Abitat Services La Chevrolière (44)	3.012,55 €	3.603,00 €
10	Plomberie	François DUPONT PORT SAINT PERE (44)	24 105,39 €	28 830,04 €
11	Electricité	Guérin Sainte Luce sur Loire (44)	27.840,74 €	33.297,53 €
12	Jardin	Atlantic Sud Paysage Saint Léger les Vignes	30.012,45 €	35.894,89 €
Montant total			407 430,00 €	487 286,27 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE, le choix de la commission conformément au tableau ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces du marché

Signé le : 16/12/2011
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20111206-DE-2011-09-07-DE
Date de réception de l'accusé : 17/12/2011 à 00:47

DE-2011-09-08 TRAVAUX ELECTRICITE MODIFICATION LIGNE HAUTE TENSION

Suite à une demande de la commune pour le retrait d'un poteau électrique jouxtant les sanitaires du camping, un devis a été remis par les services d'ERDF. Ces travaux comprennent l'effacement du réseau électrique sur ce tronçon pour un coût de 5 681,12 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE ce devis pour un montant de 5 681,12 € TTC.

Signé le : 16/12/2011
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20111206-DE-2011-09-08-DE
Date de réception de l'accusé : 17/12/2011 à 01:17

DE-2011-09-09 DEMANDE DE SUBVENTION PARLEMENTAIRE

M. le maire propose au conseil municipal de demander dans le cadre du financement des travaux de réhabilitation du camping une subvention sur les fonds parlementaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité :

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PORT SAINT PERE

068

- De demander une aide financière dans le cadre des fonds parlementaires, pour la réhabilitation du terrain de camping.
- D'autoriser M. le maire à signer tout document et à accomplir toutes démarches administratives pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Signé le : 16/12/2011
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20111206-DE-2011-09-09-DE
Date de réception de l'accusé : 17/12/2011 à 00:47

DE-2011-09-10 LIBERISATION DES DROITS DE PLANTATION

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de délibération contre la libéralisation des droits de plantation :

Considérant la décision prise en 2008 de rendre totalement libre la plantation de vignes sur tout le territoire de l'Union européenne à partir du 1^{er} janvier 2016 ;

Considérant que la plantation de vignes est régulée dans certains Etats membres depuis les années 1930 et dans l'Union européenne depuis les années 1970 ;

Considérant que la commission a proposé dans la dernière réforme de l'OCM de diminuer le potentiel de production à travers le financement d'un plan d'arrachage et dans le même temps de libéraliser les plantations à partir du 1^{er} janvier 2016, que ces deux mesures sont antinomiques ;

Considérant les conséquences probables de la libéralisation des plantations sur l'économie, l'aménagement du territoire, les paysans, le tourisme, l'environnement : surproduction, chute des prix, diminution de la qualité, perte de notoriété, disparition des exploitations familiales, délocalisation du vignoble vers les plaines, concentration du secteur ;

Considérant les très vives inquiétudes que provoque cette décision chez les professionnels, les élus et plus largement les citoyens ;

Considérant que la quasi-totalité des pays producteurs dénonce aujourd'hui cette décision et demande à la commission de maintenir cet outil de régulation du potentiel de production ;

Considérant que la commission reste toujours sourde à ces appels et se contente de faire circuler un questionnaire dans la perspective du rapport d'étape qu'elle doit publier en 2013 ;

Considérant les initiatives qui se font d'ores et déjà jour sur le terrain avant l'échéance du 1^{er} janvier 2016 (spéculation, achat de terrains dans les plaines, etc.)

Considérant que l'encadrement du potentiel de production ne freine pas le développement des exploitations (plusieurs dizaines de milliers d'hectares de droits attribués durant ces dix dernières années) mais qu'il permet d'assurer un équilibre entre l'offre et la demande ;

Considérant le calendrier des institutions européennes et l'incertitude importante qui pèse sur la réouverture du dossier ;

Nous, élus,

DEMANDONS au gouvernement et au Chef de l'Etat de poursuivre leurs efforts et de convaincre avant fin 2011 les quelques Etats membres nécessaires à la formation d'une majorité qualifiée ;

INVITONS le conseil des ministres de l'Agriculture à acter formellement ensuite les positions ;

Demandons à la commission européenne d'entendre la position portée par la quasi-totalité des producteurs et de faire une nouvelle proposition législative ;

CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE PORT SAINT PERE

069

APPELONS le parlement européen à user de ses nouveaux pouvoirs et à prendre toutes les initiatives législatives et politiques utiles pour faire aboutir ce dossier au plus vite ;

INVITONS les autres élus et les collectivités locales à s'associer à cette démarche et à intervenir par tous les moyens utiles auprès du gouvernement pour les convaincre de la nécessité d'aboutir sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 18 voix pour et 3 abstentions (MM. BATARD, LEMASSON, GUERIN) :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents et à accomplir toutes démarches administratives pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Signé le : 16/12/2011
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-201111206-DE-2011-09-10-DE
Date de réception de l'accusé : 16/12/2011 à

DELEGATION ADJOINT

Monsieur le Maire demande à chaque membre du bureau municipal de faire le point sur les dossiers relevant de leur délégation.

DATES A RETENIR

Mardi 3 Janvier 2012

Lundi 9 Janvier 2012 à 18 heures

Vendredi 13 Janvier 2012 à 20 Heures

Galette des Aînés

Vœux au personnel

Vœux à la population

Prochain Conseil Municipal le Mardi 31 Janvier 2012 à 20 heures